

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le 1<sup>er</sup> février, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, DONNE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, JOUBERT, NICOSIA, ROBERT, FRAUX.

Date de convocation

26 janvier 2023

A l'exception de : Madame MANENT, Monsieur DUPONT-BELOEIL et Monsieur BELLIOU excusés.

Madame MARTIN qui a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.

Madame LE PAPE qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.

Madame BOUYER qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.

Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Monsieur JOUBERT.

Date du  
Conseil Municipal

1<sup>er</sup> FEVRIER 2023

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame PRUKOP est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 26

Votants ----- 30

### 9/ TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATIONS

RAPPORTEUR : Monsieur DONNE, adjoint au Maire

#### EXPOSE :

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, le tableau des effectifs du personnel municipal doit être régulièrement mis à jour afin de tenir compte des recrutements, des mobilités, des avancements et promotions, ainsi que des départs à la retraite.

Suite à l'obtention de concours pour 2 agents, au départ de 3 agents, et à l'augmentation du temps de travail de 5 agents à temps non complet, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit, à effectifs constants :

- Suppressions de grade :
  - 2 adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
  - 1 adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
  - 1 technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
  - 1 adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
  - 3 adjoints techniques à temps non complet (28h, 28h15mn, 30h30mn).
  - 2 adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (29h45mn, 32h).
- Créations de grade :
  - 1 adjoint administratif à temps complet.
  - 1 adjoint d'animation à temps complet.
  - 2 gardiens brigadiers de police municipale.
  - 2 adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
  - 4 adjoints techniques à temps complet.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

08 FEV. 2023

Publié le :

08 FEV. 2023

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR



Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications du tableau des effectifs du personnel communal.

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 ⇒ Vu le Code général de la fonction publique,  
 ⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 25 janvier 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 25 votes pour et 5 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT et Madame FRAUX),

- Adopte les modifications du tableau des effectifs du personnel telles que présentées.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR



La secrétaire de séance,

Christine PRUKOP



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2023

Reçu à la sous-préfecture de Saint-Nazaire le  
Publié le  
Certifié exact,  
Le Maire,

08 FEV. 2023

Le Maire,  
Jean-Claude PELLETEUR

Jean-Claude PELLETEUR

VILLE DE FORNICHE



## DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Filière	Grade	Catégorie	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants	Propositions C.Municipal
ADMINISTRATIVE	Directeur Général des services	A	1	1	0	
	Directeur Général Adjoint des services		2	1	1	
	Administrateur hors classe		1	0	1	
	Attaché hors classe		1	1	0	
	Attaché principal		3	3	0	
	Attaché territorial - contractuel CDI		1	1	0	
	Attaché territorial		5	5	0	
	Attaché territorial - contractuel CDD		1	1	0	
	Rédacteur principal 1ère classe		2	2	0	
	Rédacteur principal 2ème classe		3	3	0	
	Rédacteur	6	6	0		
	Rédacteur - contractuel CDD	1	1	0		
	Adjoint administratif principal 1ère classe	13	13	0		
	Adjoint administratif principal 2ème classe	10	9	1	-2	
	Adjoint administratif	7	7	0	1	
<b>TOTAL</b>			<b>57</b>	<b>54</b>	<b>3</b>	<b>-1</b>
ANIMATION	Animateur principal 1ère classe	B	1	1	0	
	Animateur principal 2ème classe		2	2	0	
	Animateur		0	0	0	
	Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	5	5	0	
	Adjoint d'animation principal 2ème classe TNC		3	3	0	
	Adjoint d'animation principal 2ème classe		1	1	0	
	Adjoint d'animation TNC		4	4	0	
	Adjoint d'animation		2	2	0	1
<b>TOTAL</b>			<b>18</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
CULTURE	Bibliothécaire principal	A	1	1	0	
	Bibliothécaire	A	1	1	0	
	Assistant de conservation principal 1ère classe	B	2	2	0	
	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	1	1	0	
	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe		2	1	1	-1
	Adjoint du patrimoine	2	2	0		
<b>TOTAL</b>			<b>9</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>-1</b>
POLICE MUNICIPALE	Brigadier Chef Principal	C	3	3	0	
	Gardien brigadier		6	6	0	2
	<b>TOTAL</b>		<b>9</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
MEDICO-SOCIALE	Puériculteur de classe supérieure	A	1	1	0	
	Infirmier en soin généraux classe normale TNC		1	1	0	
	Auxiliaire de puériculture de classe sup.	B	10	9	1	
	Auxiliaire de puériculture de classe sup. TNC		2	1	1	
	Auxiliaire de puériculture de classe normale		1	1	0	
	<b>TOTAL</b>		<b>15</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
SOCIALE	Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	1	1	0	
	Assistant socio-éducatif		1	0	1	
	Assistant socio-éducatif CDD		1	1	0	
	Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle		2	2	0	
	Educateur de jeunes enfants		2	2	0	
	Educateur de jeunes enfants TNC	1	1	0		
	A.T.S.E.M principal de 1ère classe	C	4	4	0	
	A.T.S.E.M principal de 2ème classe		3	2	1	
<b>TOTAL</b>		<b>15</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	
SPORT	Educateur des APS	B	1	1	0	
	<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TECHNIQUE	Ingénieur hors classe		1	1	0	
	Ingénieur principal		1	1	0	
	Ingénieur		1	1	0	
	Ingénieur CDD		1	1	0	
	Technicien principal 1ère classe		4	3	1	
	Technicien principal 2ème classe	B	2	1	1	-1
	Technicien CDD		1	1	0	
	Technicien territorial		3	3	0	
	Agent de maîtrise principal	C	5	5	0	
	Agent de maîtrise		8	7	1	
	Adjoint technique principal 1ère classe		25	24	1	-1
	Adjoint technique principal 2ème classe		17	16	1	2
	Adjoint technique principal 2ème classe TNC		6	6	0	-2
	Adjoint technique	21	19	2	4	
	Adjoint technique TNC	7	7	0	-3	
<b>TOTAL</b>			<b>103</b>	<b>96</b>	<b>7</b>	<b>-1</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>227</b>	<b>212</b>	<b>15</b>	<b>0</b>

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DELIB_23_02_09</b>
Objet :	<b>9. Tableau des effectifs du personnel communal – Modifications</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-02-01 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - création, transformation de postes / tableau des effectifs
Identifiant unique :	044-214401325-20230201-DELIB_23_02_09-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b>	text/xml	1.1 Ko
Nom métier :		
044-214401325-20230201-DELIB_23_02_09-DE-1-1_0.xml		
<b>Document principal (Délibération)</b>	application/pdf	119.4 Ko
Nom original : 9_Tableau effectifs_modifications.pdf		
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20230201-DELIB_23_02_09-DE-1-1_1.pdf		
<b>Document principal (Délibération)</b>	application/pdf	109.5 Ko
Nom original : 9. Annexe DCM 9.pdf		
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20230201-DELIB_23_02_09-DE-1-1_2.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 février 2023 à 14h43min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 février 2023 à 14h43min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 février 2023 à 14h43min18s	Transmis au MI

